

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 25

Pouvoirs : 6

Votants : 31

Abstentions : 0

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

N°2023-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 23 février à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87310 COGNAC-LA-FORET sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 17 février deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérrouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas délégation à Chantal Chabot, Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Albert Viroulet délégation à Jean-Pierre Pataud, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Thierry Dauchart délégation à Agnès Varachaud, Bertrand Jayat délégation à Pierre Hachin.

Secrétaire de séance : Chantal Robin

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du CDDI. Renforcement de voirie VC 13 commune de Saint-Cyr lieu-dit Gorretie.

Le mur de soutènement de la VC13 au lieu-dit Gorretie sur la commune de Saint-Cyr surplombant la parcelle cadastrée B560 fait actuellement l'objet de grosses détériorations.

Ce mur, propriété de la commune de Saint-Cyr est indissociable de la voirie et a donc été transféré à la Communauté de Communes au titre du transfert de la compétence voirie.

Il est envisagé, afin de garantir la sécurité des usagers de la route et des riverains de procéder aux travaux de réfection de ce mur. Les travaux de réfection de ce mur, aux fins de renforcement de la voirie pourraient être subventionnés dans le cadre du CDDI.

Le montant des travaux de réfection de ce mur s'élève à 17 903,90 € HT, soit 21 484,68 € TTC.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

	CDDI	FCTVA	Fonds propres
Mur de Gorretie	8951,95 €	3524,35 €	9008,38 €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre du CDDI de 4^{ème} génération dans le cadre du renforcement de voirie pour la réfection du mur de soutènement de la VC13 commune de Saint-Cyr lieu-dit Gorretie.

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de ce projet tel que décrit ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD